



## Communiqué

### **Solidarité avec la population malgache en souffrance**

Les surenchères entre les fractions politiciennes malgaches dans la bataille pour le pouvoir qui, depuis bientôt un an, affecte et ruine Madagascar, sa population, son économie etc. viennent de franchir – au défi de toute cohérence – un seuil dans le sens du mépris des droits de l’Homme avec l’interdiction de territoire malgache à des citoyens malgaches. Cela contrevient incontestablement aux articles 9 et 13 de la Déclaration universelle des droits de l’Homme.

Le CdSM (Consortium de solidarité avec Madagascar) soutient les familles, épouses, époux, enfants, pères et mères des interdits de territoire et leur exigence (par leur communiqué du 14 décembre) du retour immédiat et en toute sécurité de ceux-ci dans leur patrie et leurs foyers respectifs.

Le CdSM appelle les composantes des sociétés civiles française et européenne à interpeller les autorités politiques respectives de France et d’Europe pour que ces dernières usent de leur entregent à faire entendre raison à toute « mouvance » tentée par des options clientélistes-unilatéralistes qui mettent en péril toute perspective de sortie de crise, inclusive, consensuelle, pacifique et dans l’intérêt légitime de la population malgache.

Le CdSM réitère son soutien à la société civile malgache organisée et représentative dans ses efforts soutenus de recherche d’une solution à la crise selon les principes qu’elle s’est fixé : neutralité engagée (pour la défense des intérêts de la population), impartialité et indépendance.

Paris, le 15 décembre 2009

Le Consortium de solidarité avec Madagascar

---

Rappel : Déclaration universelle des droits de l’Homme

- \* Article 9 :  
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.
- \* Article 13 :
  1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l’intérieur d’un État.
  2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.